

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1852.

Rapport de la Commission de la Justice chargée d'examiner le Projet de Loi qui proroge le terme fixé pour la réduction du personnel des tribu- naux de première instance de Tournay et de Charleroy.

(Voir les Nos 159 et 167 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. WYNS DE RAUCOUR, président; le baron D'ANETHAN, le baron
DE PELICHY VAN HUERNE et DE BUISSERET.

MESSIEURS,

Une chambre temporaire, près de chacun des tribunaux civils des arrondissements de Tournai et de Charleroy, fut instituée par la loi du 25 mai 1838.

Cette mesure, déterminée par les exigences du service et l'accroissement des affaires, fut successivement prolongée, à deux reprises, par les lois du 26 septembre 1842 et 2 juin 1848.

L'augmentation de la population dans lesdits arrondissements, le mouvement des affaires et des transactions commerciales et industrielles, rendent une nouvelle prorogation indispensable, comme le démontrent les renseignements recueillis par le Gouvernement et les tableaux statistiques annexés à l'Exposé des motifs.

En conséquence la commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de proposer l'adoption du projet de loi.

Le Chev. WYNS DE RAUCOUR, *Président-Rapporteur.*

Le Baron D'ANETHAN.

Le baron DE PELICHY VAN HUERNE.

DE BUISSERET.